



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Une enquête publique sera ouverte du 8 avril 2024 à 9 h au 10 mai 2024 à 17h**, pour une durée de 33 jours en mairie de MALGUENAC, pour un projet de plate-forme de traitement de mâchefers à Coëtnan 56300 MALGUENAC

**Ce projet est présenté par la société CHAUVIRE TP**, dont le siège social est situé à Coëtnan 56300 MALGUENAC.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- le dossier déposé par la société CHAUVIRE TP, dont une étude d'impact et son résumé non technique produits par le bureau d'études ACCTER
- l'information de la Mission régionale de l'Autorité environnementale du 31 janvier 2024
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie de MALGUENAC aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la société CHAUVIRE TP – Yann Chauviré (gérant de la société - tél 02.97.27.37.50 – courriel : c.ctp@orange.fr).

M. Jean-Paul Le Divenah est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de MALGUENAC au cours des permanences suivantes :

- lundi 8 avril 2024 de 9h à 12h
- mardi 23 avril de 14h à 17h
- vendredi 10 mai 2024 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MALGUENAC (18 rue du Château-d'Eau 56300 MALGUENAC). Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le public pourra également consulter le dossier et déposer ses observations et propositions sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ee24023> ou les adresser par courriel à : [ee24023@mail.registre-numerique.fr](mailto:ee24023@mail.registre-numerique.fr)

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de MALGUENAC du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).